

# COMITÉ DES FÊTES DE CHAUDON

## VIDE GRENIER

**Dimanche 18 mai 2025 de 8 h à 17 heures**  
**Place Laurent Cassegrain**

**SUR RÉSERVATION UNIQUEMENT**

### RÈGLEMENT

- Les exposants devront être installés pour 8 heures dernier délai.
- Possibilité de conserver son véhicule derrière soi. Dans ce cas la longueur de l'emplacement sera de 6 mètres minimum.
- La sortie du véhicule ne pourra se faire qu'à partir de 17h00.**
- AUCUN VEHICULE NE SERA AUTORISER A SORTIR AVANT !**
- Le tarif des emplacements est fixé à 3,00 € le mètre linéaire.
- Les exposants s'engagent à respecter l'arrêté municipal et le règlement de la manifestation :
  - Être inscrit auprès des organisateurs, respecter le périmètre prévu.
  - Ne pas vendre d'articles interdits par la loi.
  - Ne pas vendre d'animaux vivants ni morts.
  - Ne pas vendre de boissons, friandises ou alimentation.
  - Posséder une autorisation du comité des fêtes de Chaudon, individuelle et nominative, qui sera délivrée lors de l'inscription

\*\*\*\*\*

**Ce vide grenier est soumis au respect de la Circulaire Ministérielle du 13 avril 2006, relative aux ventes au déballage, qui stipule notamment dans son article 5.2**

#### « Participation des particuliers » :

- \*Ce dispositif autorise désormais explicitement les particuliers à participer aux ventes au déballage, en assortissant cette autorisation de trois limitations :*
- *Un particulier ne peut vendre que des objets personnels et usagés.*
- *Un particulier ne peut participer à plus de deux ventes par an.*
- *Un particulier ne peut pas participer à des ventes au déballage qui se situent en Dehors de la Commune, de l'Intercommunalité, de l'Arrondissement Départemental*

### DOSSIERS D'INSCRIPTION

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés à la mairie de Chaudon aux heures habituelles d'ouverture ou au moment des permanences du samedi et également par mail : comite.fetes.chaudon@gmail.fr  
Renseignements : Annick Berland Tél : 06 75 47 48 59

#### DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :

Chaque dossier ne sera enregistré que s'il est complet ; Photocopie pièce d'identité, bulletin d'inscription complété et signé et le règlement (chèque au nom, Comité des Fêtes de Chaudon), au moment des permanences de l'Association en mairie de Chaudon, **le samedi 26 avril et les Samedis 03 et 10 mai de 10 h à 12 h 00.** ou déposé dans la boîte aux lettres de la mairie de Chaudon.

Passé ce délai, les inscriptions demeurent possibles dans la limite des places disponibles à condition que chaque dossier soit complet et être parvenu auprès de la présidente du Comité des Fêtes la veille de la manifestation, dernier délai.

#### Particulier occasionnel

### VIDE GRENIER CHAUDON 18 mai 2025

#### BULLETIN D'INSCRIPTION

Fiche de renseignements à remplir conformément à la réglementation en vigueur relative à la vente d'objets mobiliers sur les foires à la brocante.

*Loi du 30/11/1987 - Décret du 14/11/1987 - Décret n° 95-589 du 6 mai 1995.  
Circulaires préfectorales du 10/04/1990 et du 06/12/1990.*

Je soussigné M \_\_\_\_\_ Profession \_\_\_\_\_

Déclare que les objets que je mets en vente sont usagés et n'ont pas été achetés en vue de leur revente.

Adresse complète : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ N° de téléphone : \_\_\_\_\_

N° de carte nationale d'identité \_\_\_\_\_ délivré le \_\_\_\_\_

Par \_\_\_\_\_

Immatriculation du ou des véhicules restant derrière le déballage : \_\_\_\_\_

Ci-joint un chèque de \_\_\_\_\_ € correspondant au règlement d'un emplacement non couvert de \_\_\_\_\_ mètres linéaires à 3,00 € le mètre linéaire.

**Lu le règlement et m'engage à le respecter !**

A : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_